

**Commune de FLORENNES**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSEES EN VERTU DU  
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Monsieur Christophe DELBART Rue Ry de Saint-Ry 18 à 6280 Gerpennes** en vue d'obtenir **le permis d'environnement pour le forage d'un puits sur un bien sis à THY-LE-BAUDUIN, rue du Tienne 48 , cadastré 9 ème division section A parcelle 108 V.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, Service Environnement, **Place de l'Hôtel de Ville 1 à 5620 FLORENNES à partir du 17/02/2020.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
<b>11/02/2020</b>	<b>17/02/2020</b>	<b>Secrétariat communal 02/03/2020 11h00</b>	<b>Collège communal Place de l'Hôtel de Ville 1 5620 Florennes ou environnement@florennes.be</b>

Le Bourgmestre, Stéphane LASSEAUX,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et les mercredis 19/02 et 26/02 au Service Environnement, de 16h00 à 20h00 sur rendez-vous (à demander au moins 24h à l'avance).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Fonctionnaire technique : Monsieur VANDERWEGEN, DGRNE-DPA, Avenue Reine Astrid 39, 5000 NAMUR

Fonctionnaire délégué : Monsieur TOURNAY, DGATLP, Place Léopold 3, 5000 NAMUR

A FLORENNES, le 11/02/2020.

Le Bourgmestre,

Stéphane LASSEAUX